

## LE RÉSEAU DES RELAIS DE LA HAUTE-GARONNE

PLUS DE 70 RELAIS



## VOTRE RELAIS PETITE ENFANCE

MAIL : [rpe@mairie-pibrac.fr](mailto:rpe@mairie-pibrac.fr)  
TÉLÉPHONE : 05 61 86 81 25

### ADRESSE

10, Avenue du Bois de la Barthe  
31820 PIBRAC

### HORAIRES

ATELIERS ET ANIMATIONS

| LUNDI | MARDI                     | MERCREDI | JEUDI                     | VENDREDI                  |
|-------|---------------------------|----------|---------------------------|---------------------------|
|       | 9h00 à 12h00<br>2 groupes |          | 9h00 à 12h00<br>2 groupes | 9h00 à 12h00<br>2 groupes |

### ACCUEIL ADMINISTRATIF

Permanence et accueil sur rendez-vous :  
Pibrac

- les mardis de 13h30 à 17h30
- les jeudis de 13h30 à 17h30

# Le R.P.E

## RELAIS PETITE ENFANCE



### VOUS ÊTES ?

- Parents à la recherche d'un mode de garde ?
  - Futurs parents ?
  - Assistant(e) maternel(le) agré(e) ?
  - Futur(e) assistant(e) maternel(le) ?
  - Garde à domicile
- CE LIEU EST POUR VOUS !**



ACCOMPAGNEMENT

INFORMATIONS

ÉCHANGES

ANIMATIONS

PARTENARIATS



Agréé et soutenu financièrement par :

- la CAF
- le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale



# LE RELAIS, UN SERVICE GRATUIT POUR LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Son objectif est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel.

## POUR LES PARENTS



- informations sur les modes d'accueil de l'enfant,
- précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s,
- explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle,
- informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf.

## L'ANIMATEUR RESPONSABLE DU RELAIS

Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI,
- établissement d'accueil du jeune enfant, ludothèque...

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité,
- respect du bien-être de l'enfant,
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant.

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- direction du travail, Pajemploi,
- Caf, PMI,
- syndicats employeurs ou salariés,
- associations professionnelles.

## POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Pour les professionnels de l'accueil individuel

- mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil,
- informations d'ordre général sur leurs statuts, leurs droits et devoirs,
- soutien dans leur pratique professionnelle quotidienne, écoute et échange,
- rencontres, débats, formation continue avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...



## POUR LES JEUNES ENFANTS :

- ateliers et animations collectives leur permettant : rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel,
- ouverture sur l'extérieur.

Pour les futurs professionnels :

- informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.

